|  |  |
| --- | --- |
| Une image contenant texte, capture d’écran, Police, blanc  Description générée automatiquement | |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Marché de prestations intellectuelles | |
| Réhabilitation-extension du palais de justice de Perpignan | |
| **Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)** | |
| Octobre 2024 |  |
|  |  |
| ACTE D’ENGAGEMENT (AE) | |
|  |  |

**ACTE D'ENGAGEMENT**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Numéro d'identification :** |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pouvoir Adjudicateur** | **Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice (APIJ)**  **Immeuble Okabé -67 avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin Bicêtre** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet**  **Du marché** | **Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour la réhabilitation et l’extension du palais de justice de Perpignan** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date de notification du marché:  **Montant HT :** |  | Nantissement :  Programme :  Opération :  EJ N°: |

|  |  |
| --- | --- |
| **Passation du marché** | Le marché de prestations intellectuelles est conclu selon la procédure adaptée, en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2123-6 du Code de la commande publique |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mois m0** | Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de novembre 2024.  Ce mois est appelé mois zéro : « mois m0 ». |

**Représentant du pouvoir adjudicateur :**

Monsieur le Directeur Général de l’APIJ, 67, avenue de fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux à l'article R.2191.60 et R.211.61 du code de la commande publique :**

Monsieur le Secrétaire Général, 67 avenue de fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE

**Ordonnateur :**

Monsieur le Directeur Général de l’APIJ, 67, avenue de fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE

**Comptable assignataire des paiements :**

Monsieur l’agent comptable de l’APIJ, Immeuble OKABE, 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin Bicêtre

# Contractant(s)

Titulaire unique ou mandataire du groupement solidaire (**rayer les mentions inutiles**)

Nom :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :

en qualité de :

Société au capital de :

Ayant son siège social :

Téléphone :

Immatriculé le à l'INSEE,

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Adresse de l’établissement

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

2ème cotraitant

Nom :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :

en qualité de :

Société au capital de :

Ayant son siège social :

Téléphone :

Immatriculé le à l'INSEE,

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :

Après avoir pris connaissance du présent Acte d’Engagement (AE), de ses annexes, et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit les certificats, les attestations et déclarations prévus par le code de la commande publique

Atteste sur l’honneur, que toutes les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-1 et R. 3243-3 du code du travail,

M'engage sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les prestations du marché aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.

Le présent engagement ainsi présenté ne me lie toutefois que si le marché m’est attribué dans un délai de cent-quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise des offres par le règlement de consultation.

# Responsabilité technique du Coordonnateur SPS

Le titulaire désigne les personnes suivantes pour l’exécution de la mission, personnes ayant été dûment agréées pour la réalisation de missions de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour assurer une coordination de niveau 1 permettant la conduite de la mission dont les caractéristiques sont définies au CCP au sens de l’article R4532-25 du code du travail.

Nom et adresse du coordonnateur SPS :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Nom et adresse du suppléant au coordonnateur SPS :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le changement de coordonnateur SPS qualifié et/ou du ou des délégataires devra être proposé immédiatement au pouvoir adjudicateur qui pourra accepter ou refuser le remplaçant pressenti, conformément aux dispositions de l’article 6.2 du CCP.

Ces personnes sont détentrices des attestations de compétences.

# Objet

Conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, le présent marché porte sur la réalisation d’une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS) relative à l’opération de bâtiment de 1ère catégorie au sens de l’article R. 4532-31 du Code du Travail.

# Offre de prix

## Conditions générales du prix

L’offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé à la page 2 du présent acte d’engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l’article 9.3 du Cahier des Clauses Particulières.

## Prix

Les prestations seront rémunérées par application d’un prix global, forfaitaire de :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant € HT |  |
| TVA à 20 % |  |
| **Montant total € TTC** |  |

Montant en toutes lettres toutes taxes comprises :

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

Les prix sont réputés tenir compte de toutes les sujétions d’exécution des prestations qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces prestations. Il est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution des prestations du marché y compris les frais de déplacements, les frais d’hébergement, les frais généraux, impôts et taxes, et assurer au prestataire une marge pour risques et bénéfices.

# Durée du marché

Le marché prend effet à sa notification et s’achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement telle qu'elle est définie à l'article 44.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics des travaux (version 2021), ou après prolongation de ce délai, si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

Dans cette hypothèse, le coordonnateur SPS sera avisé et ses obligations contractuelles seront maintenues pendant la durée de cette prolongation.

Le présent marché est conclu pour une durée prévisionnelle minimum de 78 mois dont 14 mois de GPA, à compter de sa notification.

A titre indicatif, les délais prévisionnels de l’opération, hors OPR et période de parfait achèvement, sont les suivants :

- Etudes : 46 mois

- Travaux : 32 mois

# Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrais présenter en nantissement ou céder est ainsi hors TVA, de (en toutes lettres) :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

# Paiements

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

**Paiement à un compte unique**

**Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :**

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

**Paiement sur des comptes distincts :**

**Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :**

|  |
| --- |
| **COLLER LE RIB** |

**Modification des coordonnées bancaires**

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d’exécution du marché, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l’attention de l’agence comptable de l’APIJ et fournir le RIB correspondant.

# Avance

Une avance de 5 % du montant du marché, toutes taxes comprises, est accordée au titulaire du marché (ou 10% pour les PME) lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 €HT et dans la mesure où le délai d’exécution est supérieur à 2 mois. Dans la mesure où ces conditions sont réunies, le titulaire doit indiquer s’il refuse ou non de percevoir l’avance :

🞏 Le titulaire refuse de percevoir l’avance

🞏 Le titulaire ne refuse pas de percevoir l’avance

Fait en un seul original

A , le

Mention manuscrite “ Lu et Approuvé ”

Signature du titulaire ou, en cas de groupement, des cotraitants

**Acceptation de l’offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement

Le Pouvoir adjudicateur

Le Kremlin Bicêtre, le

**Date d’effet du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)**

Reçue notification du marché, le

- reçue en main propre (joindre le bordereau de remise de l’AE)

- reçue par voie postale ou par voie dématérialisée (joindre l’accusé de réception)